



RAPPORTS DU PROGRAMME DES SITES CONTAMINÉS DU NORD

Les rapports du programme des sites contaminés du Nord consistent en ce qui suit :

1. Rapport des sites contaminés – Remédiation

- Feuilles de travail

2. Sites contaminés – Rapport sur la fosse de bitume de Marwell



RAPPORT DES SITES CONTAMINÉS – REMÉDIATION

Trimestriel Ingénierie

Avis de confidentialité

Le présent avis explique les objectifs de la collecte et de l'utilisation de renseignements personnels. Uniquement l'information qui répond aux besoins des exigences d'un programme sera demandée. La collecte et l'utilisation de renseignements personnels s'effectueront conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/index.html) (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/index.html). Dans certains cas, l'information peut être divulguée sans votre autorisation selon la section 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous utiliserons vos renseignements personnels aux fins de l'administration du programme et de la préparation de rapports. La collecte et l'utilisation des renseignements personnels fournis à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour répondre à certains besoins en matière de rapports sur les programmes ou de financement sont autorisés par des lois propres aux programmes et sont nécessaires pour votre participation. Les renseignements recueillis sont décrits par fichier de renseignements personnels (FRP) pour chaque programme à [Info Source](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1353081939455/1353082011520) (https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1353081939455/1353082011520). Pour plus de précisions sur l'autorité législative pertinente, la description des FRP et/ou pour nous informer de tout renseignement erroné ou de votre désir de ne plus participer après avoir soumis vos renseignements, communiquez avec la personne-ressource de votre bureau régional ou le Centre ministériel de contacts de renseignements du public au 1-800-567-9604. Pour des précisions au sujet du présent avis, communiquez avec votre coordonnateur de l'AIPRP au 819-997-8277. Pour plus d'information sur les questions relatives à la protection des renseignements personnels ou à la Loi sur la protection des renseignements personnels en général, vous pouvez communiquer avec le commissaire à la protection de la vie privée au 1-800-282-1376.

FEUILLES DE TRAVAIL DES FOURNISSEURS

Année financière : Période de référence : T1 T2 T3 T4

Feuille de travail 1 – Dossier sur l'emploi et la formation

Catégorisation des employés								Heures d'emploi et de formation													
Ressource interne du fournisseur ou Nom du sous-traitant (s'il y a lieu)	Identification de l'employé	Sexe de l'employé	Catégorie de l'employé						Nombre total d'heures travaillées par l'employé pour les T1/2/3/4	Formation											
			Habitant du Sud non autochtone	Habitant du Sud autochtone	Habitant du Nord non autochtone	Habitant du Nord autochtone	Considération liée aux possibilités pour les Autochtones	Erreur ne cocher qu'un seul « x »		Sensibilisation ESS	ESS Santé et sécurité					Environnement ESS		Formation générale (Non-ESS)	Nombre total d'heures		
								Politique et procédures	ODDIU	SIMDUT	Premiers soins	Sécurité faunique	Sécurité nautique	Sécurité-incendie	Autres	Intervention en cas de déversement	Autres				

Feuille de travail 2 – Fournisseurs

Catégorisation des fournisseurs							Utilisation de fournisseurs par trimestre	
Coût interne du fournisseur ou Nom du sous-traitant (s'il y a lieu)	Catégorie du fournisseur						Utilisé	Valeur (\$)
	Habitant du Sud non autochtone	Habitant du Sud autochtone	Habitant du Nord non autochtone	Habitant du Nord autochtone	Considération liée aux possibilités pour les Autochtones	Erreur ne cocher qu'un seul « x »		



Feuille de travail 3 – ESS

Nom du fournisseur	

Catégories	Paramètres
Rendement ESS – incidents, inspections et vérifications	
Incidents en matière de sécurité (incident majeur, incident moyennement grave, incident mineur, quasi-accidents)	Nombre d'incidents
Incidents environnementaux	Nombre d'incidents, quantité déversée (L)
Inspections / vérifications (inspections/vérifications [externes], inspections/vérifications [internes])	Nombre réalisées, nombre d'inobservations
Autres mesures correctives (nouvelles procédures, autres initiatives)	Nombre de procédures, nombre d'initiatives

Feuille de travail 4 – Événements d'engagement

Nom du fournisseur	

Catégories	Paramètres
Consultations	Nombre, nombre de personnes
Participation des collectivités	Nombre, nombre de personnes
Événements médiatiques	Nombre
Partenariat et renforcement des capacités	Nombre d'occasion facilitées

EXEMPLE SEULEMENT



SITES CONTAMINÉS – RAPPORT SUR LA FOSSE DE BITUME DE MARWELL

Annexe E – Rapport d'avancement des travaux

Le rapport d'étape annuel doit comprendre, au minimum, des renseignements au sujet des éléments suivants du projet, pour l'exercice précédent :

- un résumé décrivant l'avancement du projet, comprenant une explication des divergences par rapport aux activités décrites aux annexes A et C;
 - une liste des activités (annexe B) entreprises et terminées pendant l'année;
 - les modifications apportées aux activités de l'annexe B, les raisons de ces modifications et une évaluation globale de ces modifications par rapport au calendrier et aux coûts du projet;
 - une liste des activités et sous-activités qui n'ont pas pu être terminées pendant l'année actuelle comme prévu et les raisons de la situation, ainsi qu'une indication des activités ou sous-activités qui seront reportées à l'année suivante pour être achevées;
 - une liste des rapports (internes et externes) rédigés pendant l'année et une copie de ces rapports;
 - des données statistiques au sujet de la sécurité environnementale et des résultats socioéconomiques (de la façon indiquée dans le tableau ci-dessous);
 - des renseignements au sujet des réunions ayant eu lieu avec la Première Nation de Kwanlin Dun et le Conseil des Ta'an Kwach'an, ainsi qu'une brève description des questions soulevées et la façon dont celles-ci ont été traitées; et
 - tout incident important lié à l'environnement ou à la santé et à la sécurité s'étant produit.
-

Annexe F – Rapport financier annuel

Le rapport financier annuel préparé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, doit comprendre, au minimum, des renseignements au sujet des aspects financiers du projet suivant, pour l'exercice précédent :

- en tant qu'éléments distincts, les fonds reçus du Canada, ceux fournis par le Yukon et ceux reçus d'autres sources, ainsi que les fonds reçus du Canada qui ont été transférés à l'exercice actuel depuis l'exercice précédent;
 - une liste des activités réalisées (annexe B) et des coûts engendrés par chaque activité;
 - un compte distinct des coûts encourus et des fonds utilisés pour la réalisation des activités et sous-activités qui proviennent de l'exercice précédent;
 - les variations de l'exercice actuel et les raisons de ces variations ainsi que les fonds et les activités et sous-activités associées qui seront reportées au prochain exercice;
 - une évaluation du coût total du projet; et
 - tout surplus de fonds de l'exercice actuel.
-